

La lettre Enseignement Supérieur et Recherche de la France Insoumise

Numéro 1, Mai 2018
anim-insoumis-esr@framalistes.org

Europe Insoumise de l'Université

Organiser la riposte au processus de Bologne

L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) n'ont pas échappé aux logiques de la construction européenne dans son ensemble. Un des objectifs affichés de l'UE est de faire du savoir un élément déterminant de la compétitivité de l'économie européenne. L'ESR est ainsi devenu un instrument central de la consolidation d'un « marché unique européen compétitif et attractif ».

Les politiques européennes d'ESR ont ainsi encouragé de nombreuses réformes nationales pour renforcer cette « économie européenne du savoir » : harmonisation des systèmes autour du triptyque Licence, Master, Doctorat, autonomie des universités, hausse des frais d'inscription, développement de la recherche en mode projet (ANR), méthodes de management issus du privé (ARERES puis HCERES, primes au mérite, généralisation de la précarité).

Il est urgent d'organiser une riposte européenne à la logique de Bologne. L'accès au savoir est de plus en plus difficile, les frais d'inscription explosant dans de nombreux pays, la sélection se généralisant et des articles scientifiques payants. Les collectifs de travail, du chercheur aux techniciens en passant par les secrétariats, sont fragilisés par la précarité et les nouvelles méthodes de management. Souffrance au travail et « burn out » se généralisent. Tout ceci conduit à une course au diplôme et à la publication qui dénature le sens même de la vocation émancipatrice de la production et du partage du savoir.

Ces orientations seront célébrées par Macron lors de la 10e conférence ministérielle de Bologne « EHEA Paris 2018, Empowering European's youth » (23-25 mai) ». La France Insoumise propose de répondre en pleine période de commémoration de mai 68, par l'organisation une « Europe insoumise de l'Université » pour contester ces orientations aux échelles européennes et mondiales et proposer des alternatives.

Cette initiative se déroulera sur trois jours :

- Le 23 mai au soir une mobilisation festive et humoristique aura lieu à la Sorbonne, en recréant si possible l'ambiance potache de Mai 68.
- Le 24 mai nous initierons partout où c'est possible en Province et à l'étranger des débats avec différents partenaires associatifs et syndicaux.
- Enfin, le 25 mai une grande journée aura lieu à la bourse du travail de Saint Denis avec deux tables rondes (l'histoire de la marchandisation de l'ESR dans le cadre du processus de Bologne et les propositions alternatives) et six ateliers (précarité & souffrance au travail, état des luttes, diversité des systèmes européens, accès au savoir, les propositions alternatives à l'échelle européenne, enseignement supérieur & émancipation).

Cette initiative nous permettra de faire un état des lieux de la situation, de tisser des liens à l'international et de proposer des alternatives. En effet, celles-ci existent.

Ainsi en France, l'abolition du Crédit Impôt Recherche permettrait de dégager 6 Mds € par an pour financer l'ESR public ! Cela permettrait de rendre gratuite l'université et de lancer un grand plan de recrutement dans tous les corps de métiers et toutes les catégories de la fonction publique pour en finir avec la précarité. Les salaires mériteraient d'être revalorisés de plus de 6%. D'autre part, il serait aussi possible d'augmenter les crédits récurrents aux laboratoires avec une dotation de base d'environ 14.000 par agent titulaire. Par ailleurs, un grand plan pour l'immobilier devrait être lancé pour construire et rénover, laboratoires, amphithéâtres et lieux de vie étudiante.

Hendrik Davi et Pierre Yves Modicom

France Insoumise - Livret ESR. Licence CC BY-NC-SA.

Arrêté licence : vers la fin des diplômes

Si ParcoursSup modifie en profondeur l'accès aux études post-bac, il ne correspond pourtant qu'un seul des aspects de la casse actuelle de l'Enseignement Supérieur. L'autre grand chantier est la « concertation » sur l'arrêté licence ouverte depuis quelques semaines. Deux grands axes se dégagent : la modularisation des enseignements et la contractualisation des liens entre les étudiant·e·s et les établissements. Des concertations de façade ont été entamées avec les différentes organisations présentes au CNESER. Celles opposées à la politique du gouvernement ont très vite quitté la table des négociations, ces discussions ne servant que d'écran de fumée, puisque les principaux axes de la réforme ont été déjà actés dans la loi ORE.

L'article 9 de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) impose déjà des enseignements « modulaires et capitalisables » au sein de l'Enseignement Supérieur. L'idée principale qui sous-tend cet article est la fin des maquettes de formation et de l'architecture actuelle des diplômes. Une licence se réduira bientôt à une somme de modules de compétences capitalisables. Avec ce système, certaines dispositions comme la compensation, avec ses défauts mais aussi ses garanties pour les étudiants et pour la cohérence disciplinaire des cursus, semblent vouer à disparaître totalement. Pour les enseignant·e·s-chercheur·e·s (EC), cela signifiera, à terme, une mise en concurrence entre leurs cours puisqu'avec la fin programmée des maquettes, les étudiant·e·s choisiront entre les différentes UE à disposition (y compris des stages). Les EC devront aussi justifier l'utilité de leurs cours auprès des étudiant·e·s dans le cadre de la poursuite d'étude ou d'une valorisation sur le marché du travail.

On entrera dans une logique de certifications des formations en lieu et place de qualifications attestées par des diplômes soumis à un référentiel national. La suppression du cadre des diplômes attaque les travailleur·euses, aussi bien celles et ceux, qui sont sous statuts que ceux bénéficiant des conventions collectives. En effet les statuts et conventions reconnaissent les diplômes dans les grilles salariales.

Un des aspects du rapport Filâtre, qui a servi d'ébauche à la loi ORE cet automne, était la mise en place des parcours personnalisés au sein des mentions de licence. Il faut savoir que de tels parcours ont déjà été initiés par l'appel à projets Nouveaux Cursus à l'Université (NCU) dans le cadre du 3e « Programme d'Investissements d'Avenir ». Avec ce système, on voit se dessiner, au sein d'une licence, des parcours débouchant directement sur le « marché du travail », et d'autres, bien distincts des précédents, permettant une poursuite d'étude en master. La lettre de cadrage que Frédérique Vidal a reçue en août mentionne clairement le développement de tels parcours différenciés. Cela met fin au principe de l'universalité du grade universitaire et rend entièrement opérationnelle la sélection à l'entrée du master (de la même façon que la réforme du bac pour l'accès en licence). Cela différenciera un peu plus les universités dites « d'excellence » qui concentreront les activités de recherche, et les universités de rétention fournissant des salarié·e·s bon marché au patronat local.

L'autre aspect de l'arrêté est la contractualisation des liens entre les étudiant·e·s et les établissements. Le meilleur exemple reste le cas des bourses. Jusqu'à présent, le droit aux bourses reposait surtout sur les critères sociaux et sur l'assiduité aux examens. En vertu de l'article 10 de la loi ORE, les résultats académiques pourront rentrer en ligne de compte. Le contrat entre l'étudiant·e et l'établissement pourra intégrer ces éléments en plus de régir les modalités de validations et de poursuites des études. On passe d'un système de droits collectifs à un système de dispositions individualisées.

Le nouvel arrêté licence s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'Enseignement Supérieur voulu par Frédérique Vidal : utilitariste pour la grande majorité, tourné vers « l'excellence » pour les autres. Seule la lutte collective des étudiant·e·s et des personnels des universités permettront de contrecarrer ce projet et d'établir un enseignement supérieur émancipateur.



La lutte continue

A l'automne, quand la loi ORE a été dévoilée, la mobilisation a mis du temps à prendre, à la fois dans les lycées et les universités. Le gouvernement n'assumait pas totalement la sélection. Il a fallu du temps aux équipes militantes pour expliquer en quoi Parcoursup impliquait en plus de la sélection une véritable révolution. Comme l'explique Leïla Frouillou « *la disparition de l'appariement par algorithme fait basculer l'affectation optimisée vers une sorte de bourse de l'inscription dans le supérieur* » et met « *hors de portée le droit à l'éducation supérieure pour les bacheliers les moins dotés* ».

La mobilisation a d'abord pris là où d'autres sujets sensibles, comme les fusions d'université, polarisaient personnels et étudiants. Par exemple, à Toulouse, étudiant-es et personnels se sont opposés dès décembre à la « fusion » des universités Jean-Jaurès, Paul-Sabatier, l'Institut national des sciences appliquées et l'Institut national polytechnique, qui devraient être à terme rassemblés sous la bannière de la nouvelle université de Toulouse. La répression dans les universités occupées, l'intervention de milices d'extrême droite, le travail d'explication des réels enjeux de ces réformes ainsi que la montée des mobilisations dans le pays (cheminots, air France, Carrefour) expliquent la massification du mouvement entre mars et avril.

Des assemblées générales massives ont eu lieu dans de nombreuses universités pour voter blocage ou occupation contre la loi ORE : ils, elles étaient 3000 à Paul Valéry à voter le blocage le 27 mars, 950 à Tolbiac le 29 mars, 1000 à Saint Denis le 11 avril, 3000 à Rennes le 16 avril, 1600 à Nanterre le 17 avril à voter à près de 80% aussi la reconduction du blocage. Mais les grandes universités n'ont pas été les seules à se mobiliser : des AGs régulières de 300, comme à Rouen, Clermont Ferrand, ou à Science Po Lille ont régulièrement eu lieu partout dans le pays. Les lycées ne sont pas en reste avec de nombreux mouvements et blocages notamment lors des journées d'action du 22 mars et du 12 avril. Dans de nombreux endroits le mouvement ne s'est pas contenté des blocages. Les comités de mobilisation ont été actifs notamment en solidarité avec les cheminots, postiers ou les migrants.

Nous sommes donc loin de la minorité d'« agitateurs professionnels » que Macron a brandit pour expliquer les « désordres dans les universités ». Face à ce mouvement de masse, la seule réponse du gouvernement a été la répression. Les forces de l'ordre qui n'étaient jamais intervenues dans les facs lors de la mobilisation du CPE avec N. Sarkozy comme Ministre de l'intérieur, interviennent partout avec violence de Nanterre à Tolbiac. Notre réponse doit être une solidarité sans faille avec les étudiants mobilisés. A Marseille, les dockers et les personnels de l'université se sont dits prêts à entrer en grève illimitée, si les forces de l'ordre intervenaient à la Fac Saint Charles. Le mouvement doit se poursuivre en Mai et Juin et profiter des deux étapes de mobilisation que seront le 1 et le 5 Mai où nous devons être nombreux et nombreuses dans la rue.

Hendrik Davi

L'édition scientifique, miroir des combats pour la recherche émancipée

Depuis le 17^e siècle, les revues scientifiques gérées par les savant.e.s sont au cœur de la recherche scientifique comme pratique sociale. Les revues ont contribué à définir les normes de rigueur d'un travail scientifique, à standardiser les pratiques d'écriture et de restitution des résultats, et à structurer des communautés de savant.e.s autour d'un principe de partage de la connaissance objective. L'évolution de l'édition scientifique vers le racket économique, la restriction du partage et la coproduction par les scientifiques de la destruction de leur propre système de normes est donc bien emblématique du nouveau régime de la science imposé par « l'économie de la connaissance ». Aujourd'hui, l'oligopole des éditeurs scientifiques affiche un taux de profit supérieur à 30 %, bien plus que la finance spéculative la plus débridée. De fait, les chercheur.e.s, les universités et organismes de recherche ont un besoin crucial des abonnements aux revues dans lesquelles ils et elles publient y compris parfois en payant pour publier, et pour lesquels ils et elles travaillent bénévolement à l'évaluation des articles de leurs collègues. Cette situation absurde confère à l'oligopole un pouvoir de chantage dont il a longtemps su profiter. Depuis 2012, un nombre croissant de scientifiques prennent conscience de n'être battu.e.s, volé.e.s et cocu.e.s par les groupes Elsevier, Springer, Wiley, Sage etc. que faute de réussir à s'organiser pour renverser le rapport de force – mais il est vrai qu'à l'âge du publish or perish (voir Infolettre ESR de la FI n°0), il est difficile, notamment pour les précaires, de couper les ponts avec les éditeurs. Depuis quelques années, un nombre croissant de revues en accès libre ont vu le jour, certes prédatrices pour certaines, mais dont beaucoup sont réellement gérées par les scientifiques en conformité avec les idéaux de la Révolution scientifique (c'est ce qu'on appelle parfois le Diamond Open Access). Certain.e.s en profitent pour élaborer de nouvelles pratiques, comme celle des épirevues agrégeant des articles déjà publiés sur des archives ouvertes, ou en questionnant le dogme de l'anonymat des relectures. Certain.e.s, suffisamment haut placé.e.s pour enclencher un bras de fer, boycottent les grands éditeurs (c'est le cas de nombreux.ses mathématicien.ne.s), d'autres montent de véritables maisons d'édition autogérées, voire organisent l'exfiltration de leurs revues vers des pôles d'édition (para-)publique. Dans le même temps, la communauté s'organise pour faire pression sur les universités et organismes de recherche. Les universités allemandes ont montré la voie l'an dernier en préférant abandonner collectivement leurs abonnements à l'éditeur Springer (qui possède notamment les titres Nature et Scientific Ameri-

can) plutôt que de signer un nouveau contrat de racket. En France, les négociations avec les éditeurs sont essentiellement gérées par le consortium public Couperin, qui dans un premier temps ne brillait pas par sa détermination à lutter contre l'oligopole, mais qui a fini par adopter une position courageuse contre ce même éditeur Springer, au point qu'un scénario « à l'allemande » semble aujourd'hui le plus probable, depuis l'annonce le 3 avril par Couperin que l'accord avec Springer ne serait pas renouvelé. Mais la rupture avec les grands éditeurs n'est qu'un aspect du combat ; l'autre est la promotion de bonnes pratiques, et passe notamment par le développement des publications en accès ouvert, par une sortie du publish or perish et de l'imposture bibliométrique qui anime encore le dernier rapport du HCERES paru le 5 avril, mais aussi par des négociations avec les petits éditeurs survivants et prêts à travailler à un nouveau modèle éditorial. Rien de cela n'est possible sans changement des politiques d'évaluation et sans un investissement massif dans l'édition scientifique alternative. C'est à cela que l'on saura si l'action des universités et organismes de recherche était motivée par autre chose que par la recherche d'économies de bouts de chandelle. Ce volet positif de la bataille de l'édition scientifique est au cœur de l'Appel de Jussieu lancé en octobre dernier. Plusieurs universités ont déclaré le soutenir. Encore faut-il que ce soutien aille au-delà d'une injonction à déposer les articles sur une archive ouverte tout en se pliant à l'exercice de la signature institutionnelle standardisée, car alors sous couvert de libre accès, on pourra soupçonner qu'il ne s'agit que d'une énième variation sur le « rayonnement » et le publish or perish. Les positions des presses universitaires contrôlées par des établissements soutenant l'Appel de Jussieu devront donc être observées avec vigilance. Un bon critère d'évaluation de leur sincérité sera le positionnement sur la question des licences de reproduction, avec le passage ou non à des licences plus ouvertes, de type Creative Commons. Mais à plus long terme, la solution ne peut être que politique et repose sur la constitution, soit à l'échelle française soit à l'échelle européenne, d'un pôle éditorial public géré par ses auteurs et ses lecteurs ; par l'adoption d'une signature unique « Recherche française » dynamitant les outils bibliométriques utilisés pour asservir la science; par le retour à un système de financement basé sur des crédits pérennes et par la titularisation des (enseignants-) chercheurs précaires, qui désarmeront l'oligopole éditorial en amorçant la sortie du public or perish. Les éditeurs vautours sont comme les tyrans dans la formule prêtée à La Boétie : ils ne sont grands que tant que nous sommes à genoux. Alors, debout !

Pierre Yves Modicom